



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Compte rendu – Comité de Suivi

2 juin 2014

Présents

Mairie : M. le Maire, Mme VERGIER, Mlle AGUILAR, Mme BRESSY, Mlle AMIR, Mlle BONARDEL

Enseignants : Mme BOUVET DAERON, M. MARTEL, Mme BEZ DAMPIERRE, Mme CARTIER, Mme COLOMBON, Mme DUREAU, Mme LAFARGE, Mme MONNIER, Mme PHILIPPEAU

Parents d'élèves : M.NENOT-MORIN, Mme PEPIN

Heure de début : 18h30

Présentation des professeurs des écoles et des parents d'élève.

LES RYTHMES SCOLAIRES (voir Annexe)

Camille présente le résultat qui ressort des questionnaires. Il manque les questionnaires de deux classes qui se trouvaient en sortie lors de la distribution.

Les résultats sont tout de même éloquents :

118 parents ont répondu sur 300 questionnaires distribués :

* Au sujet du regroupement des activités périscolaires sur un après-midi par semaine :

Maternelle : 33 NON 0 OUI 4 NE SE PRONONCENT PAS

Elémentaire : 57 NON 9 OUI 19 NE SE PRONONCENT PAS

Les commentaires les plus fréquents ont été que cela n'a aucun intérêt pour l'enfant et que cela ne colle pas à la réforme des rythmes scolaires.

* Au sujet de la mise en place d'horaires spécifiques aux mercredis matins :

Maternelle : 28 NON

Elémentaire : 51 NON seulement 18 OUI en tout

* Au sujet du bilan de l'année en cours :

Globalement les enfants sont satisfaits, nous notons une baisse de qualité de la prestation sur la dernière période, qui est due à une difficulté de remplacer les agents manquants (4 en tout). Les enfants sont également plus fatigués, mais motivés par ce qu'on leur propose. Seul un commentaire a été négatif, mais il s'agit d'une personne dont les enfants ne fréquentent pas le périscolaire.

Suite à l'analyse de ces résultats, Monsieur le Maire, a décidé que l'organisation ne changerait pas.

Cependant, il reste des points sur lesquels travailler : la qualité des activités proposées et l'encadrement.



Les personnes qui interviennent ont, pour la plupart, un BAFA et cela ne suffit pas forcément pour encadrer les enfants correctement. Aussi, il est prévu que Camille organise une formation pour les animateurs intervenants sur les temps périscolaires.

Il est convenu, de se mettre en contact avec les communes de l'intercommunalité pour voir si des intervenants d'associations diverses pourraient intervenir à Althen. L'équipe de direction informe qu'il est difficile de trouver des intervenants d'associations, car les horaires ne correspondent pas aux disponibilités des personnes.

Il est également convenu, de faire un appel aux familles pour des interventions bénévoles sur les temps périscolaires. Ces personnes seraient en doublon avec un animateur.

Camille informe que la réglementation en vigueur nécessite la qualification du personnel. Elle rappelle quelques uns des diplômes permettant d'intervenir sur les temps périscolaires. Ces diplômes sont reconnus par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (CAP Petite Enfance, BAFA, Deug STAPS, licence science de l'éducation...). Mme PEPIN informe qu'elle fera passer le message auprès de ses élèves (post-bac) qui pourraient intervenir dans le cadre de leur formation.

Reste à savoir si le but de la réforme est atteint. La réforme a-t-elle amélioré la concentration des élèves ? L'échec scolaire est-il en régression ?

Qu'en pensent les enseignants ?

En maternelle, les enseignants trouvent que les enfants sont plus réceptifs pour l'apprentissage le matin et apprécient de ce fait, les apprentissages du mercredi matin. Ils informent que les élèves sont en train de passer les évaluations ce qui donnera des repères et permettra le comparatif avec les résultats des années précédentes.

En élémentaire : les évaluations nationales n'existent plus mais, il existe des évaluations par circonscription. Ce qui permettra, là aussi, de pouvoir faire le comparatif des deux cycles avec les années précédentes.

Ces chiffres permettront ainsi de faire un premier bilan. Cependant, tous se rejoignent pour dire que les répercussions de cette réforme ne pourront être réellement établies que dans quelques années.

LA TARIFICATION

Camille revient sur les différents aspects liés à la tarification du périscolaire et ses différentes phases :

- Phase 1 : Septembre 2013

La tarification initiale avait été constituée sur la base d'un forfait par période, peu importait la fréquentation de l'enfant.

- Phase 2 : Janvier 2014

Cette tarification a été modifiée suite aux nouvelles orientations de la CAF qui n'exigeait plus la facturation du temps périscolaire lié aux réformes (15h45/16h45). De nouveaux tarifs ont donc été mis en place, facturant l'accueil du matin et l'accueil de 16h45 à 18h15. Cette facturation était calculée sur la fréquentation réelle des enfants. Cependant, il avait été décidé, que celle-ci était rétroactive depuis Septembre.

L'ancienne municipalité a donc, de ce fait, remboursé l'ensemble des prestations versées par les familles au titre de la première tarification mise en place mais n'a, à l'heure actuelle, pas encore facturé au titre des nouveaux tarifs de Janvier.



Cependant, la nouvelle tarification a induit une participation pour les familles utilisant quotidiennement les temps périscolaires, beaucoup plus importante qu'initialement lors des forfaits. Le coût s'élevant pour certaines familles à près de 300 euros par an.

- Phase 3 : Juin 2014

Afin d'éviter de tels coûts aux familles utilisant l'offre périscolaire, la nouvelle municipalité a décidé de revenir à un système de forfait n'incluant pas les temps périscolaires liés aux réformes (ceux-ci n'étant plus soumis à une obligation de tarification pour l'obtention de la subvention de la CAF).

Cependant, le versement de la subvention de la Caisse d'Allocation Familiale pour les autres temps périscolaires (matin et après 16h45) est toutefois conditionnée par les participations familiales.

Il sera donc instauré de nouveaux tarifs forfaitaires concernant la participation des parents. Celle-ci a été établie comme suit :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
A la période (de vacances à vacances)	1€	4€	8€	13€	19€
A l'année	5€	20€	40€	65€	95€
A partir du 2 ^{ème} enfant	-50%	-50%	-50%	-50%	-50%

Ces tarifs seront votés le 20 juin 2014 en Conseil Municipal et seront rétroactifs.

Une fois cette présentation faite, M. le Maire demande ce qu'en pensent les parents d'élèves. Ceux-ci trouvent que les tarifs sont corrects et plus adaptés que précédemment. Monsieur le Maire indique qu'il est prêt à rencontrer les parents afin de leur expliquer. Il est convenu, qu'une lettre explicative sera envoyée aux familles après le vote des tarifs.

Mme PHILIPPEAU informe que le précédent compte rendu n'a pas été mis en ligne sur le site et que les parents l'ont fait remonter. Camille s'engage alors à le faire rapidement.

Mme BOUVET et M.MARTEL informe les élus et les services municipaux des dates des conseils d'école.

- 12 juin pour l'école maternelle,
- 16 juin pour l'école élémentaire.

Mme PEPIN demande si les Comités de suivi seront maintenus l'année prochaine.

Camille propose que les Comités de Suivi soient maintenus sur l'année 2014/2015 et qu'ils aient lieu une fois par période, soit 5 fois dans l'année. Le prochain Comité de Suivi se tiendra donc à la rentrée, durant la première période.



Elle précise également qu'un bilan de fin d'année sera transmis aux enseignants début juillet et mis sur le site de la commune.

Celui-ci reprendra les bilans de l'année écoulée (fréquentation, retours des questionnaires, ressentis des équipes...) et présentera l'organisation en ce qui concerne la première période.

Elle explique également que les pistes d'amélioration dégagées par les différents bilans seront mises en avant et constitueront les points traités et travaillés lors des prochains comités de suivi.

Les enseignants félicitent Camille, Nawalle et toute l'équipe du périscolaire pour la mise en place, l'écoute, et la réactivité dont elles ont fait preuve tout au long de l'année.

M. le Maire informe que Camille sera désormais plus disponible sur la structure car elle souhaite s'installer dans le bureau de l'ALSH. Cette décision est partagée par M. le Maire.